



Le 14 janvier 2022

Chers membres du personnel, élèves, parents et tuteurs

Santé publique Ottawa (SPO) s'engage à soutenir les cours en présentiel pendant l'hiver 2022. L'apprentissage en personne est une bonne nouvelle pour de nombreux parents et tuteurs, mais nous pouvons comprendre que d'autres peuvent être inquiets. Nous reconnaissons que les parents ont beaucoup de questions. SPO travaille en étroite collaboration avec les conseils scolaires et, alors que le gouvernement provincial confirmera davantage de renseignements, nous collaborerons avec nos partenaires afin d'informer les familles. Nous vous remercions pour votre patience et compréhension pendant que les écoles mettent en œuvre ces changements.

Veillez lire attentivement cette lettre, car elle **explique les principaux changements apportés par le gouvernement de l'Ontario** et **fournit des renseignements importants** sur des sujets tels que le dépistage, l'isolement et la vaccination.

Auto-évaluation des symptômes

Pour freiner la propagation de la COVID-19, **faites tous les jours une auto-évaluation des symptômes et restez à la maison lorsque vous (ou votre enfant) êtes malade.** Veuillez utiliser [l'outil de dépistage de la COVID-19 du ministère de la Santé pour les écoles et les services de garde d'enfants](#) si vous êtes un élève, un membre du personnel ou un parent qui remplit l'outil de dépistage pour un enfant.

Isolement

Les consignes d'isolement ont changé cette année. En réponse à la propagation rapide du variant Omicron, le ministère de la Santé a mis à jour ses consignes d'isolement, notamment celle de **ne pas aller à l'école ou dans un service de garde d'enfants si vous (ou votre enfant) présentez même un seul symptôme.** Veuillez suivre les instructions de [l'outil de dépistage](#) et visiter [Freinez la propagation de la COVID-19](#) pour plus d'information sur l'isolement. De plus, SPO a développé ce [schéma d'auto-isolement](#) pour vous aider à déterminer combien de temps vous ou votre enfant devez vous isoler. Vous pouvez également consulter : [Renseignements pour les personnes qui présentent des symptômes, qui ont obtenu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 ou qui sont des contacts à haut risque.](#)

Dépistage de la COVID-19

SPO s'adaptera au nouveau document d'orientation provincial pour les écoles et la garde d'enfants. La province a aussi annoncé, le 12 janvier, que des tests de dépistage antigéniques rapides seront disponibles pour les écoles et pour les services de garde. Des trousse de test PCR pourraient être disponibles dans les écoles pour les élèves du primaire et du secondaire et pour les membres du personnel qui deviennent symptomatiques à l'école. Pour plus d'information, veuillez consulter la [page d'information sur le dépistage de la COVID-19.](#)



Vaccins contre la COVID-19

De nombreuses personnes sont maintenant admissibles à l'administration de la première, deuxième ou troisième dose d'un vaccin contre la COVID-19. Consultez [Se faire vacciner contre la COVID-19](#) pour savoir si vous (ou votre enfant) êtes admissibles. **Des rendez-vous sont disponibles** pour les personnes qui n'ont pas encore reçu leur vaccin, la priorité étant donnée aux travailleurs de l'éducation. Visitez [Obtenir son vaccin](#) et [Vaccination contre la COVID-19 pour les enfants de 5 à 11 ans](#) pour vous renseigner et pour prendre un rendez-vous pour vous, ou pour votre enfant.

Le consentement d'un parent ou d'un tuteur sera requis pour la vaccination contre la COVID-19 des enfants de 5 à 11 ans dans toutes les cliniques de SPO. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le consentement ou le formulaire de consentement en ligne pour la vaccination contre la COVID-19 des enfants et des jeunes, veuillez consulter la page [Vaccination contre la COVID-19 pour les enfants de 5 à 11 ans](#) de Santé publique Ottawa. Il est important de noter que **tous les vaccins contre la COVID-19 actuellement approuvés sont efficaces pour réduire le risque de maladie grave, d'hospitalisation et de décès**, et contribuent au contrôle de la propagation de la COVID-19 dans la communauté.

Cas de COVID-19 dans les écoles – Processus

En général, les directives provinciales actualisées n'exigent plus que les personnes exposées à la COVID-19 à l'école soient renvoyées à la maison en tant que contacts à haut risque lorsque des mesures de santé publique sont en place. Le ministère de l'Éducation s'est engagé à soutenir les écoles avec un large éventail de mesures en matière de santé et de sécurité, y compris des exigences de dépistage plus strictes, la mise à disposition de masques N95 non testés pour l'ajustement auprès de tout le personnel du secteur de l'éducation, des améliorations de la ventilation, des protocoles supplémentaires en matière de cohortes et d'autres restrictions pour réduire les contacts à l'école.

Veillez lire les informations suivantes en fonction de cette mise à jour :

- 1. Veuillez informer le personnel de l'école des absences de votre enfant (ou des vôtres) quelle que soit la raison de l'absence.**
2. Les écoles surveilleront les taux d'absentéisme et informeront SPO si l'absentéisme atteint un niveau défini (environ 30 % au-dessus de leur niveau de référence) dans les écoles.
3. **Tout renvoi ou fermeture d'une école** dépendra des besoins opérationnels déterminés par le conseil scolaire et/ou l'école.
4. **Vous ne recevrez plus de lettres de SPO vous informant qu'une personne a reçu un résultat de test positif à l'école, ni de lettres vous informant que votre enfant était un contact à haut risque.**
5. **Si vous ou votre enfant obtenez un résultat de test PCR de la COVID-19 positif**, vous pouvez être appelé par SPO. Vous n'avez pas besoin d'appeler SPO.
 - SPO vous demandera de communiquer avec vos contacts à haut risque pour les informer qu'ils ont été exposés et qu'ils pourraient être tenus de s'auto-isoler. En

fonction de la nature et de la fréquence des interactions, il pourrait s'agir de personnes à l'école (p. ex. contact étroit sans protection pendant une pause ou temps passé sans masque avec un ami). Veuillez consulter les informations pour les [personnes présentant des symptômes ou ayant obtenu un résultat positif, ou contacts à haut risque](#) et comment [déterminer les contacts à haut risque](#).

Demandez de l'aide

- Vous avez besoin d'aide pour **payer la nourriture et/ou un loyer**? [Visitez COVID-19 : Soutien aux personnes](#) pour obtenir de l'aide.
- Il vous est difficile de vous isoler en toute sécurité dans votre propre maison? Consultez [centre d'isolement volontaire](#) d'Ottawa pour en savoir plus.
- Vous essayez de trouver de bons **services en matière de santé mentale et de toxicomanie** pour vous, ou pour votre enfant? Visitez le site [1Appel1Clic.ca](#) pour que l'on vous dirige vers un service.
- Si vous **avez besoin d'une aide immédiate**, appelez :
 - la ligne d'aide et de détresse d'Ottawa (613-238-3311);
 - la ligne de crise en santé mentale (613-722-6914).

Les mesures de sécurité déjà en place, en plus des mises à jour mentionnées ci-dessus, comprennent le port d'un [masque](#) à trois couches bien ajusté à l'école, le maintien d'une distance physique aussi grande que possible et une [bonne hygiène des mains](#). Merci de continuer de faire votre part pendant la pandémie de COVID-19 et de vous soutenir les uns les autres alors que nous faisons face à des moments difficiles.

Cordialement,

Santé publique Ottawa